

Convocation à l'assemblée générale annuelle

de votre Caisse de Neigette et Mitis-Ouest

Le 24 avril 2024 à 19h30



Pour participer à votre assemblée générale annuelle, vous pouvez :

vous rendre au Pavillon de la Jeunesse (Sainte-Blandine)

19 rue du Pavillon, Rimouski

ou

assister virtuellement à l'adresse suivante : www.desjardins.com/caisse-neigette-mitis-ouest

L'assemblée générale annuelle se tiendra en **mode hybride**, c'est-à-dire que les membres pourront y participer en présentiel ou de manière virtuelle pour **voter séance tenante** sur certains sujets alors que tous les membres seront appelés à voter sur d'autres sujets lors d'une **période de votation en différé** qui aura lieu au cours des quatre (4) jours suivant la diffusion de l'assemblée.

En tant que membre, vous pourrez pendant l'assemblée :

- prendre connaissance du rapport annuel pour l'année financière terminée au 31 décembre 2023
- adopter des modifications au *Règlement intérieur de la Caisse*
- poser vos questions au conseil d'administration et traiter de tout autre sujet inscrit à l'ordre du jour
- prendre connaissance de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)



Dans les 4 jours qui suivront la diffusion de l'assemblée, vous pourrez:

- décider de la répartition des excédents annuels (ristournes)
- voter pour élire des membres du conseil d'administration (si la modification au RIC est acceptée)

Modification au *Règlement intérieur de la Caisse*

Les membres seront appelés à se prononcer sur l'adoption d'une résolution spéciale visant à :

- Modifier l'article 8.1 du *Règlement intérieur* de la caisse modifié de manière à diminuer progressivement le nombre d'administrateurs au conseil d'administration :
 - De quinze (15) à treize (13), avec entrée en vigueur dès l'AGA 2024, avant la période des élections;
 - De treize (13) à douze (12), avec entrée en vigueur au 1er janvier 2025;
 - De douze (12) à onze (11), avec entrée en vigueur au 1er janvier 2026.

« Les membres peuvent obtenir une copie des modifications proposées en s'adressant à la Caisse pendant les heures d'ouverture. »



Élection par acclamation

5 postes sont à pourvoir au conseil d'administration de la Caisse. Veuillez noter que la période de mise en candidature s'est terminée le 5 février 2024 à 16h00.

Personnes candidates à un poste au conseil d'administration

BÉDARD, Cédric

RIOUX, Étienne

BRISSON, Élodie

DESCHÊNES, Josiane

LEPAGE, Jessica

Toutefois, si la modification proposée à l'article 8.1 du RIC est adoptée, il y aura 3 postes à pourvoir au conseil d'administration et il y aura élection.

Pour en savoir plus sur les personnes candidates, vous pouvez consulter le document de présentation sur le site internet suivant: www.desjardins.com/caisse-neigette-mitis-ouest ou sur demande auprès de la Caisse.

En vue de faciliter votre participation à ce rendez-vous annuel, nous avons déposé sur le site internet de la Caisse, dans la section « assemblée générale et résultats financiers », un aide-mémoire sur les règles de procédure applicables lors de l'assemblée, le projet de procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2023 ainsi que le rapport annuel 2023.

Tous les membres de la Caisse sont convoqués à cette assemblée.

Signé le 26 février 2024

Julie Gasse, secrétaire